



Objectif: Court Terme  
(2019)  
Bouclage du Chef Lieu  
Assainissement collectif futur  
- Création réseau EU

**Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**
  
**Commune de MENTHONNEX EN BORNES**
  
**ANNEXES SANITAIRES**
  
**Volet Eaux Usées**

Zones d'assainissement collectif :
 

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. futur
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme.
- STEP existants

Divers :
 

- Contour du PLU (zones U et AU)
- Contour compétence CCPC
- Périmètre de protection de captage (Pi, immédiat ; Pr, rapproché ; PE, éloigné)
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Réseau hydrographique
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

Zones d'assainissement non collectif :
 

- Assainissement non collectif
- Fossé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2019 approuvant le PLU de Menthonnex-en-Bornes.
   
 La Maire

Date: Octobre 2019
   
 Echelle: 1/4000
   
 Fichier: AS\_EU\_Menthonnex-en-B.dwg
   
 Dessin: S. BRUN

**NICOT Ingénieurs Conseils**
  
 Parc Michel, 27 rue Grandjean
   
 74100 Menthonnex-en-Bornes
   
 Tél: 04.50.24.09.50
   
 www.nicot-ingenieurs-conseils.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Echelle: 0 50 100 m

« Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés » « Reproduction interdite »

**APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
  
 (NICOT Ingénieurs Conseils, 2005)

**Zones d'assainissement non collectif avec possibilité d'infiltration dans les sols.**

**Vert** Terrain perméable.
   
 -> Filière conseillée: Filière fosse septique, épandage, toutes les configurations en pente.
   
 Terrain moyennement perméable: dissipation des eaux possible sous conditions
   
 - Sur parcelles bâties: épandage en pente toléré pour les parcelles situées dans les zones les plus favorables.
   
 La dénivellation est déconseillée pour les sols en pente sous réserve
   
 - Sur parcelles non bâties: plus aptes à la dissipation d'une étude géopédologique à la parcelle.

**Zones d'assainissement non collectif avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel.**

**Orange** Terrain moyennement perméable.
   
 -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé sous réserve des possibilités de rejet.
   
 Epandage possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.

**Rouge** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
   
 -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé étanche.
   
 (Etude géopédologique et géotechnique conseillée).

Le service public d'assainissement non collectif de la commune de Menthonnex-en-Bornes fait à la disposition des particuliers, des coliers des charges prélevées pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'élaboration de tout projet d'assainissement non collectif, le service à la carte de demande ou d'information une étude justifiant la conception et l'implantation de chaque projet. En cas de doute adressé sur les propositions techniques faites par le particulier ou si le particulier souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation de ce projet sera exigée.

**Possibilités de rejet :**

Limite des sous bassins versants
   
 Nombre d'habitations/Nbre d'éq-hab/ha
   
 7/21
   
 15/21

Indice de saturation: Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Rejet déconseillé
   
 Rejet presque saturé
   
 Rejet saturé
   
 Rejet tolérable
   
 Rejet possible